



**République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2022**

**Extrait du
registre des délibérations du conseil municipal
Session ordinaire du 9 avril 2022**

L'an 2022 le neuf Avril à 17:00 , les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle des Fêtes, sur convocation qui leur a été adressée le 05 Avril 2022, par le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire de Tende.

Étaient Présents :

Jean-Pierre VASSALLO - Pierre Dominique DALMASSO - Myriam PASTORELLI - Marilene DALMASSO - Sébastien VASSALLO - Lucie MOULIN - Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA - Marguerite CARBONI - Maryse CASTELLANI - Florent REYNAUD - Cyrille LEJA - Caroline FRANCA - Elise FERRARI - Patricia ALUNNO

Pouvoirs :

FRANCOISE VADA à Myriam PASTORELLI - Cédric BERGALLO à Elise FERRARI

Absents excusés :

Daniel VAISSIERE - Frédéric TRUC

Madame Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2022_55

Objet :ADMINISTRATION GENERALE- AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX POST TEMPÊTE ALEX AV

Monsieur le Maire expose à ses collègues que par délibération en date du 20 Mars 2021, la commune de Tende a délégué au SMIAGE (Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau) la maîtrise d'ouvrage, et ce afin de bénéficier de leur expertise technique et d'optimiser l'opération d'un point de vue financier (marché à bon de commande du SMIAGE), des opérations suivantes :

- Route de la Pia : zone 1, zone 2, uguaï zone 1
- Mur Place Ponte
- Route accès parking du vieux Tende
- berge du camping Tende
- Pont Cassini
- Chemin Avraire
- berges camping St Dalmas et pont de Terris
- Voie romaine
- Piste des Merveilles

En 2021, les opérations suivantes ont pu être réalisées : Route de la Pia Zone 1, Uguaï zone 1, mur place ponte (partiellement réalisé) et berge du camping de Tende.

La commune de Tende a sollicité le SMIAGE afin de soustraire le pont de Terris de la convention de mandat (Pont qui sera réalisé avec l'assistance de l'Agence 06) et de rajouter l'opération suivante : Route de la Pia uguaï zone 2 (pont de pont riche).

Un avenant n°1, dont copie est annexé à la présente délibération et dont les conseillers municipaux ont pu prendre connaissance, incluant ces modifications a été établi. Cet avenant prévoit également la programmation de l'année 2022 :
Route de la Pia zone 2 , Réfection route quartier Avraire, Route de la Pia Uguaï zone 2, piste des Merveilles.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide :

- d ' approuver l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réparation suite à la tempête ALEX
- d'autoriser le Maire à signer ledit avenant à intervenir avec le SMIAGE
- d'autoriser le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents

Adoptée à l'unanimité

*Ainsi fait et délibéré, à Tende, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.*

Date de l'affichage, par extrait à la porte de la Mairie :